

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : 06 MARS 2024

Séance du 28 février 2024

Date de convocation : 21 février 2024  
Date d'affichage : 22 février 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 25  
Nombre de voix exprimé : 26

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février,

À dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents :** Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Romain Brette, Jacques Deculignières, Marc Duval, Alain Gouiran, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Léon Emma, Eve Maurel, Jacques Natta, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Serge Robin, Richard Rouzet, Catherine Serra et Bernadette Vitale ;

**Absents et excusés :** Céline Alarçon, Anne-Marie Dauphin, Géraud de Sabran-Pontevès, Philippe Egg, Alain de Villebonne et Nicolas Salerno,

**Procurations de :** Emilie Bastié à Valérie Grange, Mariane Domeizel à Rose-Marie Dumontier, Josianne Maurin à Richard Rouzet,

**Présence sans participation au vote :** Armelle Touati, Robert Tchobdrenovitch, Séverine Maugan-Curnier, Jean-Marc Brabant, Rose-Marie Dumontier, Jean-Louis Rober, Geneviève Jean, Mylène Garcin, Karine Mouret, Josiane Panattoni

Madame Eve Maurel est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-027  
Commission de Délégation de Service Public - Election du nouveau délégué suppléant**

Rapporteur : Stéphane LUZET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1411-5 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article L. 3211-1 ;

Vu le Code Electoral, notamment son article L. 273-5 ;

Vu la délibération n°2021-021 du 11 mars 2021 relative à la désignation des membres de la commission de délégation de service public ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, COTELUB a mis en place une commission de délégation de service public.

Cette commission est chargée d'intervenir dans la procédure d'attribution d'une délégation de service public.

Elle est également chargée de se prononcer sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

La réunion de cette commission est prévue quand bien même la délégation de service public est passée selon les dispositions de la quasi-régie prévues au Code de la Commande Publique.

Par délibération n°2021-021 en date du 11 mars 2021, le Conseil communautaire a élu parmi ses membres, les délégués titulaires et suppléants composant la commission de délégation de service public. En application de cette délibération, Monsieur Michel Partage a été élu délégué suppléant.

Monsieur Michel Partage ayant démissionné de son mandat de conseiller municipal, il perd de facto sa qualité de conseiller communautaire et ce par application de l'article L. 273-5 du Code électoral, selon lequel « Nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal (...) ».

Cette situation implique en outre sa démission de sa fonction de délégué suppléant au sein de la commission de délégation de service public.

En conséquence, il convient de procéder à l'élection de d'un nouveau délégué suppléant au sein de la commission de délégation de service public.

Pour rappel, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection se fait parmi les membres de l'assemblée délibérante selon la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé à l'élection d'un élu délégué suppléant.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- De proclamer Monsieur Jacques Decuignières élu délégué suppléant au sein de la commission de service public ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De proclamer** Monsieur Jacques Decuignières élu délégué suppléant au sein de la commission de service public ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

26 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Eve Maurel  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch  
Président

